

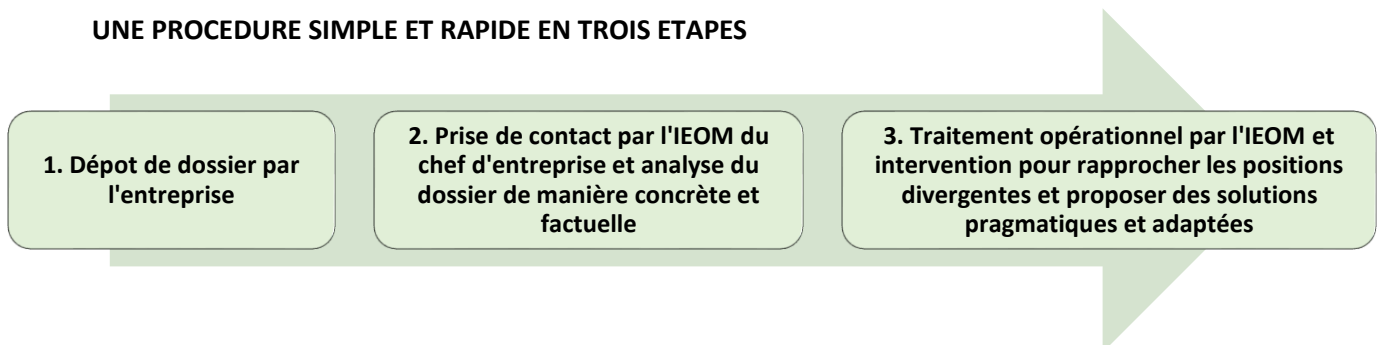
La médiation du crédit renforce, suite aux émeutes de 2024 et leur impact sur le tissu économique, son accompagnement des entreprises calédoniennes confrontées à des difficultés de financement.

PUBLIC CIBLE

La médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur ou repreneur d'entreprise, entrepreneur individuel qui rencontre des difficultés de financement avec un ou plusieurs établissements financiers.

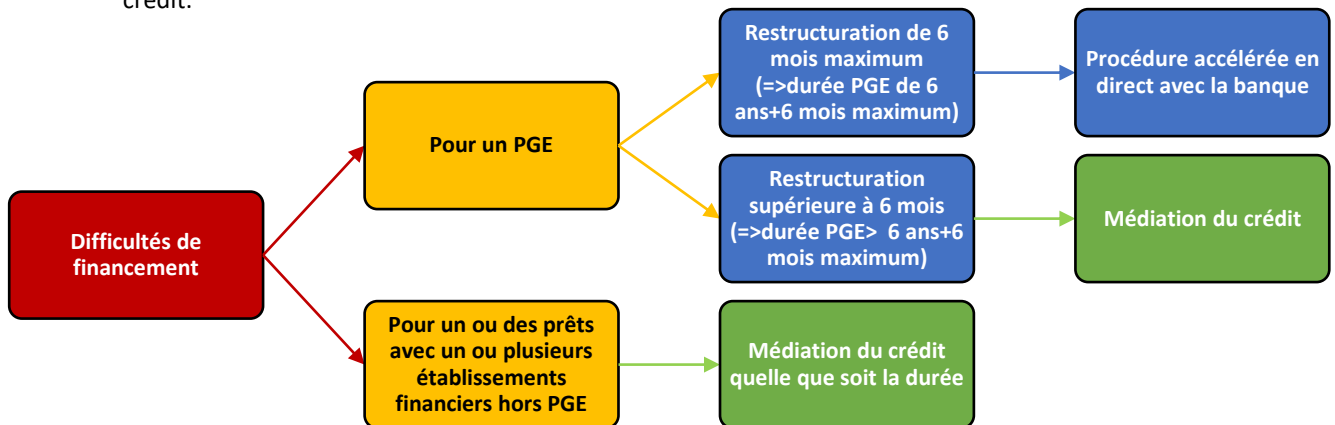
L'IEOM est chargé de la mise en œuvre du dispositif de médiation du crédit.

UNE PROCEDURE SIMPLE ET RAPIDE EN TROIS ETAPES



FOCUS SUR LA RESTRUCTURATION DES PGE (PRETS GARANTIS PAR L'ETAT) DANS LE CONTEXTE DE CRISE EN NOUVELLE-CALEDONIE

- **Les restructurations des PGE existants se feront distinctement selon la durée souhaitée du report d'échéance :**
 - Les reports d'échéances de 3 à 6 mois des PGE d'une durée inférieure ou égale à 6 ans sont traités directement par les banques sans avoir à passer par la médiation du crédit. La garantie de l'État est alors étendue à une période de 6 ans et 6 mois ;
 - Les demandes de restructurations de PGE au-delà de 6 ans et 6 mois sont traitées par la médiation du crédit.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE ET POUR LE DEPOT D'UN DOSSIER

Vous pouvez nous contacter :

- par téléphone (N° vert) : (687) 27 58 22,
- par courriel : IEOM-NC-Mediation.credit.988@ieom.nc
- directement via la plateforme internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>